

Annexe N° 1

M.et Mme Delachaux

Rte de Nyon 7

1264 St CERGUE

ST CERGUE le 28 septembre 2014

M. le Président du conseil communal

D'ARZIER

Monsieur le Président du conseil,

Nous avons pris connaissance du P.V.de la séance du conseil du 30 juin 2014. Nous avons été consternés par sa lecture .

Nous ne comprenons pas comment un élu peut se permettre des propos diffamatoires à l'encontre de notre commerce et qui plus est publiquement, en temps que syndic l'auditoire lui accorde un grand crédit.

Nous pouvons certifier qu'en aucun cas nous ne vendons de pains congelés, nos pains sont fabriqués et cuits sur place. De part ces dires c'est mépriser tout le travail d'une équipe qui œuvre pendant que la population dort.

En ce qui concerne la baisse de notre chiffre d'affaire résultant de la fermeture de la Rue du Village, nous constatons que notre parole n'a aucune valeur ; les chiffres exactes demandés ne nous sont parvenus de notre fiduciaire qu'en juillet et confirme nos dires. Pour la période d'août à décembre 2013 la diminution a été de 25000.-frs, ce mauvais résultat ne s'est ressenti que pour Arzier, si on reporte cela sur une année c'est une perte de 60000.-frs.

Si nous pensons remettre un jour notre commerce nous ne pourrons plus le revendre à sa juste valeur et peut être, vue cette fermeture, le remettre du tout. Un village qui n'a plus aucun commerce perd beaucoup de son attractivité.

Nous nous soucions aussi de la sécurité des plus jeunes, mais en laissant les enfants marcher ou faire de la trottinette au milieu de la route ce n'est pas leur apprendre un bon comportement face à la circulation, que feront ils quand ils irons à l'école à Genolier ?

Nous vous présentons, Monsieur le président ainsi que Mesdames et Messieurs les conseillers, nos respectueuses salutations.



Annexe N° 2

Raymond Jaquet

Conseiller communal

Préavis 14/2014 Crédit supplémentaire pour l'exploitation forestière

29.09.14

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Dans son rapport, la commission des finances relate des difficultés rencontrées avec un client et des événements météorologiques particuliers.

Les membres du CC doivent savoir qu'il n'y a pratiquement plus d'autres acheteurs de bois sur pied, loin à la ronde.

Et que les coupes sur pied sont les seules à laisser un bénéfice à notre commune.

Afin de ne pas tarir cette source de bénéfice, je voudrais rendre attentive la Municipalité au fait qu'elle devrait s'efforcer de faciliter ce mode de coupe en allégeant, le plus possible, les contraintes administratives appliquées au dernier acheteur : délai d'exploitation toujours plus courts, pénalités en cas de dépassement de ces délais et règlements chaque année plus contraignant.

Tuer cette source de revenu forestier serait très dommageable pour notre commune.

Recourir à 100 pour 100 aux services du distributeur actuel de nos bois façonnés est très onéreux : cotisation de base et environ 7 % (montant variable) sur les ventes grèvent fortement nos charges annuelles.

Il devrait être possible de mieux équilibrer la proportion de coupe sur pied et celles exploitées par nos forestiers communaux ; pour le bien de tous.

R. Jaquet